

Règlement Concours Photo 2022



Article 1 : Objet

La Commune de La Bruffière organise un concours photo du 1er août 2022 au 15 septembre 2022.

Article 2 : Conditions de participation

L'accès à ce concours est gratuit. Il est ouvert aux personnes majeures. Le concours est destiné exclusivement aux photographes **amateurs** qu'ils soient originaires de La Bruffière ou non.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant/foyer pourra fournir 2 photographies maximum en couleur ou en noir et blanc. Les photographies seront fournies au format numérique haute définition. Les photos pourront être récentes ou plus anciennes. Les photos sur support papier ou argentique ne sont pas acceptées.

Les photos en format numérique devront être envoyées au plus tard le 15 septembre 2022 à l'adresse:

communication@labruffiere.fr

Le participant joindra à son envoi le bulletin de participation complété (scanné ou photographié).

Article 4 : Thème

Le thème retenu pour le concours 2022 est :

**"Le sport dans tous ses états :
sports d'eau, sports d'air, sports "co", sports solo, sports JO, chutes et insolites"**

L'activité sportive photographiée peut-être amatrice ou professionnelle, dans le cadre d'un club sportif ou celui des particuliers et des familles, des adultes ou des enfants. la photo peut évoquer le sport dans ses efforts, ses joies, ses émotions et sa convivialité...

Article 4 : Contraintes techniques

Les photographies seront au format JPEG et feront entre 2 Mo et 5Mo. Elles seront réalisées à l'aide d'un appareil d'au moins 3 millions de pixels.

Ne seront pas retenues :

- les photographies retouchées numériquement, non réalistes et dont le style s'éloigne de la pratique photographique (ex : effet fusain, effet aquarelle...) ainsi que les photomontages
- les photographies faisant directement ou indirectement de la publicité pour une enseigne privée
- les photographies scannées
- les photographies transmises après la date limite
- les photographies ne respectant pas le thème du concours

Article 5 : Droits d'auteur et de reproduction

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (expositions, publications écrites et numériques...)

L'oeuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Chaque candidat garantit que les clichés présentés au concours sont libres de tout droit. Il doit s'assurer du respect du droit à l'image et de la vie privée des personnes et des lieux photographiés.

Chaque candidat accepte que son nom, prénom et sa commune de résidence soient cités dans le cadre du concours (exposition, publications municipales, écrites ou numériques). Il autorise également l'utilisation de son ou ses clichés dans le cadre de la promotion du concours sur le web.

La ville de La Bruffière s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers.

Article 6 : Le Jury

les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours photo.

Le jury, présidé par Monsieur le Maire, sera composé de :

- membres de la commission sport
- habitants et/ou représentants d'associations

Le jury aura pour mission de sélectionner les photos des candidats présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les oeuvres.

Le jury se réunira pour sélectionner les clichés et attribuera différents prix :

- 3 prix pour les participants majeurs habitant La Bruffière
- 3 prix pour les participants n'habitant pas la commune

Les photographies seront jugées sur 4 critères:

- respect du thème
- qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité et réalité de la prise de vue)
- émotion dégagée

Le jury se réserve le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public, aux bonnes moeurs ou à l'intégrité physique.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Article 7 : Récompenses

Les lauréats du concours seront informés par courrier des résultats. Ils recevront leur prix au cours d'une soirée qui aura lieu en octobre ou novembre 2022. Les prix attribués ne pourront être négociés et aucune contrepartie ne sera possible.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat.

Pour tout complément d'information, merci de contacter la mairie de La Bruffière au 02.51.46.43.10 ou par mail à communication@labruffiere.fr



BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom

Prénom

Adresse

.....

Téléphone

Adresse Courriel@.....

Date de naissance / /

Je soussigné (e)

- souhaite participer au concours photo 2022 organisé par la commune de La Bruffière;
- déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions;
- autorise la ville de La Bruffière à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition.

Fait à le

Signature :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de La Bruffière dans le cadre du concours photo organisé par la commune .

Elles seront conservées pendant 5 ans et sont destinées à un usage interne pour le bon déroulement du concours photo.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, d'opposition au traitement dans les conditions légales applicables.

Pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

Mairie de La Bruffière – 1, Place Jeanne d'Arc – BP30004- 85616 MONTAIGU CEDEX

02.51.46.43.10 – contact@labruffiere.fr – www.labruffiere.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contact du délégué à la protection des données : e-Collectivités 65 rue Kepler 85000 La Roche sur Yon – 02.51.33.02.72 – contact@ecollectivites.fr